

Droit administratif comparé et étranger		Décisions récentes du Tribunal des conflits	403
<i>Étude</i>		Arrêts et avis récents du Conseil d'État	409
Autorités administratives indépendantes et position institutionnelle de l'administration publique, par Nino LONGOBARDI	383	par Philippe TERNEYRE	
		Sommaire d'arrêts rendus par la cour administrative d'appel de Lyon en 1994	441
Droit administratif et droit international		par Henri MEGIER	441
<i>Actualité législative et réglementaire</i>	390	TABLES	
<i>Actualité jurisprudentielle</i>	396	Alphabétique de matières et chronologique de textes et de jurisprudence	446
par David RUZIÉ			
Actualité bibliographique	401		

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3 rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
11, rue Soufflot, 75240 Paris cedex 05

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite» (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

réflexions 2

1995

Bimestrielle

11^e année

Mars-Avril

Pages 243-448

SIRIUS
EDITIONS



Correspondance concernant la rédaction
Revue française
de droit administratif
Daloz, 11, rue Soufflot
75240 Paris Cedex 05

Abonnements
(Joindre paiement à l'ordre de Daloz-Sirey -
messageries aériennes sur demande.)
Abonnement annuel partant
du 1^{er} numéro de l'année
6 n^{os} 1995
France et DOM : 670 F
Étranger : 775 F

Administration et abonnements
Daloz-Sirey, 35, rue Tournefort
75240 Paris Cedex 05
Tél. : (1) 40 51 54 54

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

revue française de droit administratif

Table des matières

Corte Suprema	
N ^o de Orden	87.74
Ubicación	2-75

Le contrôle du financement des campagnes électorales (étude des jurisprudences constitutionnelle, administrative et judiciaire), par Bernard MALIGNER

243

Le service public et la construction communautaire

Présentation, par Louis DUBOUIS	291
1. L'appréhension des services publics par le droit communautaire, par Michel BAZEX	295
2. Le service public autrement (de quelques effets du droit communautaire sur le droit français des services publics industriels et commerciaux), par Michèle VOISSET	304
3. Concept communautaire de service public et services publics locaux, par Claudie BOITEAU	320
4. Comment intégrer les principes du service public dans le droit positif communautaire (quelques propositions), par Stéphane RODRIGUES	335

Rubriques

Contentieux

Jurisprudence

La réduction des mesures d'ordre intérieur

1. Le contrôle juridictionnel des règlements intérieurs, par Henri SAVOIE 343
(Concl. sur CE, Sect., 10 févr. 1995 (2 espèces):
1) *M. Albert Riehl*; 2) *Commune de Coudekerque-Branche c/ M. Devos*)
2. Le contrôle juridictionnel des mesures disciplinaires dans les institutions fermées, par Patrick FRYDMAN 353
(Concl. sur CE, Ass., 17 févr. 1995 (2 espèces):
1) *M. Pascal Marie*; 2) *M. Philippe Hardouin*)

Droits et libertés

Jurisprudence

L'affaire des ressortissants algériens retenus à Folembroy

1. Conclusions sur tribunal administratif de Versailles, 6 décembre 1994 (3 espèces): *M. Abderrahmane Bahri c/ Ministre de l'Intérieur*; *M. Sofiane Naami c/ Ministre de l'Intérieur*; *M. Boualem Chibani c/ Ministre de l'Intérieur*, par Joseph KRULIC 371
2. Documents annexes: Jugements du tribunal administratif de Lyon, 29 novembre 1994 (2 espèces):
1) *M. Mohamed Chergui*; 2) *M. Omar Saker* 381